



Ce jour 12 décembre 2024, l'AEEiBO, le SNIBO et l'UNAIBODE ont été conviés à une énième réunion par la DGOS, pour une présentation du « contrat d'engagement national relatif aux conditions de réalisation en bloc opératoire des actes et activités mentionnés à l'article R.4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'État »

La présentation de celui-ci, démontre que la DGOS n'a pas tenu compte des demandes faites en amont pour assurer la qualité et la sécurité des soins par la montée en puissance du nombre d'IBODE dans les blocs opératoires.

- Pas d'obligation de diplomation IBODE,
- Pas de revalorisation salariale pour les IBODE,
- Pas de reconnaissance de la formation,
- Pas de moyen de contrôle de respect des engagements,
- Pas de mesures coercitives en cas de non-respect des engagements...

Au regard de la proposition actuelle de ce contrat, l'AEEiBO, l'UNAIBODE et le SNIBO ne le signeront pas.

Marie-Sophie NIAY.
Présidente AEEiBO

Olivier WACRENIER.
Président SNIBO

Magali DELHOSTE.
Président UNAIBODE